

Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE

-ooOoo---

D'AGGLOMERATION

DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

*Le mardi 12 mai 2026, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 5 mai 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SOULLIART Virginie, LEMOINE Jacky, DEROUBAIX Hervé, SCAILLIEREZ Philippe, MACKÉ Jean-Marie, CARRÉ Nicolas, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEPAEUW Didier, MARIINI Laëtitia, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, MARCELLAK Serge, BASSOM Françoise, BECUWE Pierre, BIALON Perrine, CASTELL Jean-François, DARRAS Sébastien, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, FINGENWALD Arnaud, FOUCAULT Grégory, GAQUÈRE Raymond, GIBSON Pierre-Emmanuel, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, LECLERCQ Odile, LOISON Jasmine, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothee, PETIT Céline, POIRÉ Laurent, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, STACH Grégory, ALLOUCHERIE Sandrine, ANTKOWIAK Corinne, BAJEUX Alain, BAJEUX Samuel, BARROIS Alain, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BLOCH Karine, BLOQUET Perrine, BOMMART Émilie, BOQUILLON Marcel, BOUTART Annie, BRAEM Christel, BRÉHON Jean-Charles, BURMER Véronique, CARINCOTTE Annie-Claude, CARPENTIER Arnaud, CLAIRET Dany, CREPEL Bérengère, CRETEL Didier, DA SILVA Franck, DEBAECKER Olivier, DEBAS Gregory, DELEPINE Michèle, DELPLACE Jean-François, DERAMAUX Martine, DERICQUEBOURG Daniel, DESCAMPS Nicolas, DESSE Jean-Michel, DIA Fatimata, DIERS Véronique, DOMART Sylvie, DUBART Alain-Eric, DUBOIS Bruno, DUBOIS Carole, DUCROCQ Alain, DUMONT Gérard, DUHAUT Mickael, DUMUR Lucile, ÉLAZOUZI Hakim, ÉRALDI Raphaël, ÉVRARD Jules, FRAPPÉ Thierry, DELRUE Christian, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, VESTE Jean-Pierre, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HERTOIGH Chloé, HEUGUE Éric, CARLIER Marie-Ange, HUCHETTE Clément, KWARTNIK Pierre, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Alexis, LEGAY Stéphanie, LEGRAND Jean-Michel, LEMATTRE Florence, LEROUX David, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEL Peggy, MAESELE Alexandre, MALADRY Blandine, MASSART Yvon, MONTEWIS Arnaud, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, PAJOT Ludovic, PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PÉDRINI Léo, PÉREIRA Fabrice, PHILIPPE Danièle, PONCHANT Béatrice, PREIN Eric, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROUSSEL Bruno, SCALONE Jean-Pascal, SÉBERT Géraldine, SWITALSKI Jacques, TAVERNIER Delphine, THIRY Steven, TOURBIER Laurie, TRACHÉ Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMANN Isabelle, WILLERY Ludovic, ZAJAC Monique*

**PROCURATIONS :**

*COCQ Bertrand donne procuration à MULLET Rosemonde, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à FOUCAULT Grégory, DISSAUX Thierry donne procuration à DOMART Sylvie, FLAHAUT Karine donne procuration à DE CARRION Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, LOISEAU Ginette donne procuration à GACQUERRE Olivier, MAHAUT Jurgen donne procuration à THIRY Steven, RENAUT Cédric donne procuration à PAJOT Ludovic*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*COURTIN Samuel, DELECOURT Dominique, DÉON Fabrice, FLAHAUT Jacques, MARLES Michel, PICQUE Arnaud, PRÉVOST Denis, SGARD Alain, TAILLY Gilles*

*Monsieur ÉRALDI Raphaël est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**12 mai 2026**

**AMENAGEMENT, ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE**

**MISSION BASSIN MINIER**  
**DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Préserver et valoriser les paysages, le cadre de vie et le patrimoine bâti.

La Mission Bassin Minier du Nord/Pas-de-Calais est une association « loi 1901 ». Créée en 2000, elle a pour objet la réalisation ou le suivi d'études et la mise en place des dispositifs de coordination concourant à la conversion, au développement et à l'aménagement cohérents des territoires du bassin minier. Elle gère notamment le label « patrimoine mondial de l'UNESCO ».

Son Conseil d'administration rassemble 24 personnes représentatives de l'ensemble des structures membres ou adhérentes, à savoir des membres fondateurs (État, Région Hauts-de-France, Départements du Nord et du Pas-de-Calais, Association des Communes Minières du Nord/Pas-de-Calais), des membres adhérents (Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, Communauté d'agglomération de Lens Liévin, Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin, Douaisis Agglo, Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent, Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole) et des membres associés (Caisse des Dépôts et Consignations, Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut). La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane dispose de 2 représentants à l'Assemblée générale et d'un représentant au Conseil d'administration désigné par et parmi les représentants des membres adhérents.

Suite au renouvellement de l'Assemblée communautaire du 10 avril 2026, il convient de procéder aux désignations des 2 représentants de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane à l'Assemblée générale de la Mission Bassin Minier et au Conseil d'administration.

Ces délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est précisé que ces désignations peuvent porter sur tout membre du Conseil communautaire.

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée peut décider, au préalable et à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces désignations.

Il est demandé à l'Assemblée de procéder à aux désignations. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

**ENREGISTRE** la candidature de Ludovic IDZIAK en tant que membre du Conseil d'administration et les candidatures de Ludovic IDZIAK et Serge MARCELLAK en tant que membres de l'Assemblée générale.

**DESIGNE** Ludovic IDZIAK en tant que membre du Conseil d'administration et Ludovic IDZIAK et Serge MARCELLAK en tant que membres de l'Assemblée générale pour représenter la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane à l'association Mission Bassin Minier.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le :

Et de la publication le :  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



**THELLIER David**

**THELLIER David**